

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**18-04-60** QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**
  - Points à ajouter
  - Adoption
- 2.2. **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2017**
3. **PERIODE DE QUESTIONS**
4. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1. **Séance ordinaire du 5 mars 2018**
    - Commentaire/correction
    - Adoption
5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
  - 5.1. **Adoption du règlement RMU-2016-01 modifiant le règlement RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage**
  - 5.2. **Invitation au 5 à 7 de la Fondation de l'école des Bourdons/Courval de Neuville**
  - 5.3. **Aide financière – Relais pour la vie 2018**
  - 5.4. **Participation à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec**

- 5.5. Nomination de monsieur Raymond Bérubé au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf
- 6. **SERVICE DES INCENDIES**
  - 6.1. Rapport d'intervention du mois de mars 2018
- 7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1. Résultats d'ouverture des soumissions pour l'octroi de contrat de balayage des rues et des stationnements 2018-2020
  - 7.2. Résultats d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un tracteur avec équipement
  - 7.3. Autorisation de publier un appel d'offres – Construction du projet de réseau d'égout sanitaire - secteur est
- 8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
Aucun point à l'ordre du jour
- 9. **SERVICE DES LOISIRS**
  - 9.1. Embauche du coordonnateur de soccer pour la saison 2018
  - 9.2. Accréditation des organismes pour l'année 2018
- 10. **TRÉSORERIE**
  - 10.1. Présentation des comptes
  - 10.2. Autorisation de paiement – 5<sup>e</sup> versement du contrat de déneigement des rues
  - 10.3. Autorisation de paiement - 6<sup>e</sup> versement des honoraires professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception des plans et devis du projet de réseau d'égout sanitaire – secteur est
  - 10.4. Autorisation de paiement – 2<sup>e</sup> versement de la quote-part à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
  - 10.5. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels à Bédard Guilbault inc. pour la vérification comptable
- 11. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil municipal.

4. **PROCÈS-VERBAUX**

4.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018**

18-04-61 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, la directrice générale et greffière par intérim est dispensée d'en faire lecture.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RMU-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE COLPORTAGE

18-04-62 **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de modifier le règlement RMU-2016 visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de Neuville afin de préciser les dispositions concernant l'autorisation de colporter;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du règlement RMU-2016-01 a eu lieu lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par madame Denise Thibault, conseillère au siège 4, lors de la séance du 5 mars 2018 en vue de l'adoption du présent règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement RMU-2016-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil adopte le règlement RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage.

**QUE** le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité.

**QU'**une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.2 INVITATION AU 5 À 7 DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE DES BOURDONS/COURVAL DE NEUVILLE

18-04-63 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu une invitation pour participer à la cinquième édition du 5 à 7 Vins, fromages et bières locales au profit de la Fondation de l'école des Bourdons/Courval;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement aura lieu le 20 avril prochain au gymnase du bâtiment Courval où seront exposées les œuvres des élèves de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes recueillies serviront à l'achat de matériel éducatif pour l'école de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire soutenir la fondation puisque celle-ci appuie l'école desservant les enfants neuvilleois;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville participe à l'évènement et autorise la trésorière à procéder à l'achat de billets pour un montant total de 390 \$.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire 02 19000 996 « *Dons et subventions* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3 AIDE FINANCIÈRE - RELAIS POUR LA VIE 2018

18-04-64 **CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer sollicite la municipalité à devenir un des « *26 Partenaires de A à Z* » dans le cadre de leur 9<sup>e</sup> édition du Relais pour la vie (région de Portneuf).

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Neuville désire appuyer la Société canadienne du cancer à poursuivre sa mission d'améliorer la vie des personnes touchées;

**CONSIDÉRANT QU'**une équipe représentant la Ville de Neuville participe à la marche qui se tiendra dans la nuit du 9 au 10 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil verse à la Société canadienne du cancer un montant de 250 \$ pour l'achat de la lettre « N » présentant la section alphabétique d'un luminaire le long du trajet à l'occasion de la marche qui se tiendra pendant la nuit du 9 au 10 juin 2018.

**QUE** ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 19000 996 « *Dons et subventions* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.4 PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

18-04-65 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec aura lieu du 9 au 11 mai à Rivière-du-Loup;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise monsieur Bernard Gaudreau, maire, à participer à l'évènement.

**QUE** la trésorière soit autorisée à rembourser les dépenses de participation à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages, sur présentation de pièces justificatives.

**QUE** ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 11000 454.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.5 **NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND BÉRUBÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF**

18-04-66 **CONSIDÉRANT QUE** les conseils municipaux ont manifesté leur accord afin de regrouper les douze offices municipaux existants des municipalités de la MRC de Portneuf et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les offices municipaux ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper, formant ainsi l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Raymond Bérubé a été nommé représentant de l'Office municipal d'habitation de Neuville lors du processus de regroupement en décembre 2016 et désire poursuivre son mandat au sein du nouvel office;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Neuville mandate monsieur Raymond Bérubé afin de siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf.

**QUE** cette résolution soit transmise à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

6.1 **RAPPORT D'INTERVENTION DU MOIS DE MARS 2018**

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué une intervention au cours du mois de mars 2018.

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

7.1 **RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'OCTROI DE CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS 2018-2020**

18-04-67 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres de soumissions par voie d'invitation à trois entreprises pour les travaux de balayage des rues et des stationnements pour les années 2018, 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont présenté une soumission en date du 15 mars 2018 à 11 heures, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres est la compagnie Les Entreprises Trema pour un montant total de 33 364.59 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil octroie le contrat pour les travaux de balayage des rues et des stationnements pour les années 2018, 2019 et 2020 à la compagnie Les Entreprises Trema pour une somme de 33 364.59 \$ (taxes incluses);

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 32000 521 « *Entretien des chemins* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENT**

**18-04-68** **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres publié sur le système électronique SEAO conformément à l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a paru dans l'édition du 28 février 2018 du journal Le Courrier de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq concessionnaires ont déposé leur soumission en date du 22 mars avant 11 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission conforme aux exigences du devis de soumission a été déposée par l'entreprise Machineries Lourdes St-Raymond inc. au montant de 129 276 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur avec équipement auprès de l'entreprise Machineries Lourdes St-Raymond inc. au coût de 129 276 \$ incluant les taxes, tel que soumis dans leur proposition.

**QUE** cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 04010 724 « *Véhicule travaux publics* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 AUTORISATION DE PUBLIER UN APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION DU PROJET DE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR EST**

**18-04-69** **CONSIDÉRANT QUE** la Ville est admissible au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour un montant de 12 745 020 \$, représentant 83 % du coût des travaux d'égout sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SNC-Lavalin inc. a été mandatée par la Ville de Neuville pour préparer les plans et devis du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville par la résolution 17-08-211;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis pour soumission sont prêts à être publiés sur le système électronique SEAO conformément à l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la publication de l'appel d'offres du projet « Construction du réseau d'égout-secteur est » sur le système électronique SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour

9. **SERVICE DES LOISIRS**

9.1 **EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DE SOCCER POUR LA SAISON 2018**

18-04-70 **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antoine Rochette a occupé, au cours des années 2014 à 2017, le poste de coordonnateur du Club de soccer de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antoine Rochette possède une bonne connaissance des enjeux du soccer à Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antoine Rochette possède les atouts nécessaires pour assumer le poste de coordonnateur;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de monsieur Antoine Rochette au poste de coordonnateur du Club de soccer de Neuville, pour un montant global de 4 000 \$ afin d'assurer la coordination du programme soccer durant l'année 2018.

**QUE** ce conseil autorise madame Manon Jobin, directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Neuville un contrat d'une durée de un an avec monsieur Antoine Rochette pour la coordination du programme soccer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.2 **ACCREDITATION DES ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018**

18-04-71 **CONSIDÉRANT QUE** les organismes de la ville de Neuville ont déposé leur demande d'accréditation ou de renouvellement pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des demandes a été faite par la direction générale;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a soumis un rapport au conseil municipal afin de recommander les niveaux d'accréditation pour chaque organisme selon la politique d'accréditation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal accepte les demandes d'accréditation telles que déposées par les organismes et accrédite les organismes suivants selon le rapport déposé par la direction générale :

**Niveau supérieur :**

Association des gens d'affaires de Neuville, Cercle de Fermières Neuville, Club FADOQ l'Oasis de Neuville, et la Maison de jeunes de Neuville.

**Niveau intermédiaire :**

Chœur Neuvillois, et Déjeuner-conférence l'Envolée de Neuville.

**Niveau régulier :**

Association du jumelage de Neuville, Association des producteurs de maïs sucré de Neuville, Chorale de Neuville, Espace Art Nature, Fabrique Bienheureuse-Mère-Saint-Louis, Héritage Neuvillois, Jardin communautaire François-Grégoire, Journées de la culture, Neuville se souvient, Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, Société Saint-Vincent de Paul, et Vues de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. TRÉSORERIE**

**10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES**

**18-04-72** Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de mars 2018, au montant de 353 083.08 \$ et l'approuvent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total 353 083.08 \$ En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.

---

Manon Jobin, trésorière



10.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT - 5<sup>E</sup> VERSEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES**

18-04-73 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Rochette Excavation inc. a été dûment mandatée par la Ville de Neuville pour procéder au déneigement des rues publiques de la ville par la résolution numéro 13-07-131;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a adopté la résolution numéro 14-11-196 concernant un addenda au contrat de déneigement 2013-2018 afin de spécifier des montants additionnels à être versés;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement prévoit six versements mensuels à la compagnie Rochette Excavation inc. débutant en décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement pour le mois d'avril s'élève à 42 594.40 \$, incluant le paiement mensuel initial de 41 554.72 \$ ainsi que l'addenda d'une somme de 1 039.68 \$;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une somme de 42 594.40 \$ (taxes incluses) à la compagnie Rochette Excavation inc. à titre du 5<sup>e</sup> versement pour le contrat de déneigement.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire « *Contrat pour enlèvement de la neige* » numéro 02 33000 443.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT – 6<sup>E</sup> VERSEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À SNC-LAVALIN INC. POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR EST**

18-04-74 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville est admissible au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour un montant de 12 745 020 \$, représentant 83 % du coût des travaux d'égout sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SNC-Lavalin inc. a été mandatée par la Ville de Neuville pour préparer les plans et devis du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville par la résolution 17-08-211;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis de soumission sont réalisés à 60 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SNC-Lavalin inc. a transmis la facture 1352729 pour un montant total de 11 497.50 \$ (taxes incluses), et que celle-ci est conforme à la proposition;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture 1352729 pour un montant total de 11 497.50 \$ (taxes incluses) à la firme SNC-Lavalin inc.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**18-04-75** **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis la facture no 2018-4401 au montant 102 646.98 \$ représentant le deuxième versement de la quote-part de la Ville de Neuville pour l'année 2018;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 2018-4401 au montant de 102 646.98 \$ représentant le deuxième de trois versements pour l'année 2018;

**QUE** cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À BÉDARD GUILBAULT INC. POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE**

**18-04-76** **CONSIDÉRANT QUE** la Société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc. a été mandatée pour faire la vérification comptable et les états financiers de la Ville de Neuville pour l'année financière 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc. a transmis la facture numéro 72356 au montant de 18 102.81 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture numéro 72356 au montant de 18 102.81 \$.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire no 02 13000 413 « Comptabilité et vérification ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 56 pour se terminer à 20 h 01. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 01.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Manon Jobin  
Directrice générale et greffière par intérim